



ADMINISTRATION

Les services départementaux

Ce sont près de 1 600 agents du Département qui mettent en œuvre les politiques votées par les Conseillers Départementaux.

Dans tous les domaines d'intervention du Département, le rapport d'activités et le rapport financier sont le reflet de l'effort quotidien déployé par les services départementaux pour mettre en œuvre, de façon efficace et ajustée les décisions et les orientations du Conseil Départemental, pour le développement de la Vienne et au service de ses habitants.


Comme le prévoit l'article 37 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant sur la transformation de la fonction publique, le Département se doit de publier la somme des dix rémunérations les plus élevées d'une année civile, comme sont désormais tenues de le faire les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants et dotées d'un budget de plus de 200 millions d'euros.

Pour l'année 2020, de janvier à décembre, la somme des 10 plus hautes rémunérations payées par le Département est de 837 418,10 € brutes. Cette somme concerne 2 femmes et 8 hommes.



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00